



DNVSF
Conférence Audio du vendredi 24 avril
rassemblant les OS et M. Barçon-Maurin, Mme Gabsi, Mme
Ferrigno et M. Himpens

Compte rendu

En préambule, sur l'état de santé des agents :

Pas de nouveau cas signalé.

Le bilan à la DNVSF reste donc à 5 personnes souffrant ou ayant souffert des symptômes du Covid 19, sans hospitalisation, même si deux des cas se sont révélés assez sérieux.

1/ Sur l'ordonnance du 15 avril relatives aux ASA et aux congés :

La direction indique être en attente en début de semaine prochaine d'une note de la centrale sur ce sujet. Une nouvelle réunion sera donc programmée mardi 28 ou mercredi 29 avril 2020.

Toutefois il semble d'ores et déjà que les dispositions de l'article 1 devraient être d'application stricte à savoir :

« Les fonctionnaires [...] de la fonction publique de l'État [...] en autorisation spéciale d'absence entre le 16 mars 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire [...] prennent dix jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels au cours de cette période, dans les conditions suivantes :

- 1° Cinq jours de réduction du temps de travail entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 ;*
- 2° Cinq autres jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période définie au premier alinéa. »*

En revanche s'agissant des dispositions de l'article 2, qui prévoient que les télétravailleurs pourraient se voir imposé de prendre 5 jours de réduction du temps de travail ou, à défaut, de congés annuels, leur mise en œuvre reste incertaine.

Concrètement on ne sait toujours pas aujourd'hui si :

- 5 jours devront être pris à titre de congés ou d'ARTT et correspondent à des jours chômés ;
- le nombre total de jours de congés (ARTT, congés annuels) sera diminué de 5 jours ;
- aucun jour de congé ne sera ni imposé, ni amputé.

M. Barçon-Maurin indique que le DG souhaite une position homogène sur le sujet bien qu'il apparait, selon les informations des autres OS, que certains directeurs notamment en Île-de-France auraient déjà décliné des directives au sein de leurs services.

S'agissant des informations dont dispose la CGC, le bureau national confirme que le directeur général adopte depuis le début une ligne où il n'est pas question de retenue de congés pour les télétravailleurs.

En tout état de cause les problématiques suivantes ont été soulevées :

- Les agents les premiers impactés par les mesures de l'article 1 sont, à la DNVSF, les agents de la logistique et du courrier, cadre C, qui par définition ne peuvent pas télétravailler et seront en revanche très sollicités dans le cadre de la reprise d'activité.

La CGT estime que l'on fait injustement porter le poids du confinement sur les agents de catégorie C.

- Aucun agent en congés bonifiés cette année à la DNVSF (Ces agents ne disposent que de 13 jours d'ARTT l'année de la bonification et se retrouveraient dès lors avec 3 jours restant)
- La note d'application doit intervenir rapidement. En effet si les 5 jours doivent finalement être posés par les télétravailleurs pour ne pas être retenus de leurs droits à congés, beaucoup d'agents seront en congés en même temps, d'autant plus que la semaine 18 est une semaine de 4 jours en raison du 1^{er} et du 8 mai.

Il ne faut pas perdre de vue que cette suppression de jours de congés reste une acte de solidarité dans le contexte sanitaire que nous vivons actuellement et qui impacte très fortement l'économie du pays et aura des conséquences importantes sur les conditions de vie de beaucoup de nos concitoyens.

2 / Sur la reprise de l'activité :

- **Mise à disposition de masques :** Les dates avancées depuis ce matin concernent le 4 mai. Le directeur est confiant sur la possibilité de disposer de masques pour la reprise.

- Le courrier :

Il est prévu que les courriers actuellement restés en instance à la poste soient distribués le 30 avril sur le site de Saussure en présence de Mme Ferrigno-Nunez et de 2 agents qui se déplacent sur zone à pied ou en vélo.

Des masques en réserve dont l'utilisation est prévue pour la manipulation des archives seront mis à leur disposition.

Le courrier ne sera ouvert qu'à compter du 4 mai.

De manière générale, à partir du 4 mai, le courrier sera réceptionné régulièrement sur Saussure, et transporté sur Ampère ou sur Argonne par navette, après une période de « décantation » de 48 heures pour éviter les risques de transmission du virus.

- Le nettoyage des locaux.

En plus du nettoyage général qui aura lieu avant la reprise, la direction a renforcé le niveau des prestations de nettoyage au quotidien en signant une extension contractuelle des prestations (Nettoyage des rampes, poignées de portes, boutons d'ascenseurs, interrupteurs).

De même au quotidien chaque agent sera doté de lingettes et de solution nettoyante qu'il devra utiliser notamment pour l'utilisation des photocopieurs.

Des gants seront également fournis aux agents en charge de manipuler le courrier.

La commande de ces équipements a été faite le 16 avril auprès du fournisseur de l'administration, mais nous n'avons pas encore de date de livraison.

La direction recherche activement d'autres fournisseurs notamment dans le privé pour s'assurer de disposer des produits à temps sur ce marché saturé.

- Les gestes barrière :

L'accès aux foyers et à la tisanerie n'est pas autorisé. Il est préconisé de déjeuner dans son bureau même si cette consigne reste contraire aux mesures sanitaires. L'utilisation des réfrigérateurs et des micro-ondes reste autorisée. Il est demandé aux utilisateurs de se montrer responsable et de désinfecter les matériels après utilisation.

Des marquages au sol sont prévus.

- Les déchets toxiques :

La question est posée des poubelles supplémentaires pour les masques et de leur emplacement. Sur ce sujet la direction s'est rapprochée de l'entreprise de nettoyage.

- **Informatique** : La DNVSF ne recevra pas la livraison de la commande des 30 ordinateurs portables. Il est envisagé de faire installer le VPN sur des matériels déjà à disposition même si en raison de l'obsolescence des matériels, le VPN sera en mode dégradé, mais offrant des possibilités plus importantes qu'actuellement.

- **Parking** : Des plannings sont envisagés pour avoir accès aux parkings d'Argonne et de Saussure. Pour Saussure, en raison du nombre de place limité il a été demandé de se renseigner auprès de la mairie de Paris sur la gratuité éventuellement reconductible des stationnements urbains pour permettre de se déplacer en voiture. Pour Argonne, des badges supplémentaires ont été demandés et la direction se propose de mettre à disposition des agents les badges dont elle dispose.

- **Présence dans les bureaux** :

Chaque chef de service met en place un plan de reprise d'activité en privilégiant le télétravail. Ce dernier peut inclure des horaires décalés.

Il est préconisé qu'un seul agent soit présent par bureau. Les agents partagent le même bureau doivent donc venir en alternance.

Dans les grands bureaux, 2 agents peuvent être présents simultanément, mais disposés en quinconce pour éviter les vis-à-vis.

La possibilité de repli vers d'autres bureaux serait réalisable sur des bureaux actuellement inoccupés.

L'utilisation d'un bureau inoccupé par plusieurs agents différents en fonction des jours pour éviter de se retrouver à plusieurs dans la même pièce est, en revanche, proscrit.

Pas d'installation de plexiglas prévus.

- **Agents à risques** :

Ces personnes doivent contacter la médecine du travail qui proposera un plan de reprise d'activité pour la personne concernée.

Pour les personnes en situation de surpoids, sont concernées celles dont l'IMC est supérieur à 40.

- **Frais de repas** : la question de leur prise en charge est posée.

- **Covoiturage** :

Il est proscrit par le guide des bonnes pratiques du PCA et en tout état de cause n'a pas été utilisé par les agents de la DNVSF lors des grèves.

- **Retours de province** :

Même si les collègues qui vivent leur confinement en province se retrouvent dans un département qui reste confiné après le 11 mai, leur retour au bureau fera l'objet d'un motif de déplacement professionnel

3/ Sur la campagne IR :

Les coordonnées des participants à la campagne téléphonique ont été transmises et les volontaires sont susceptibles être appelés d'un jour à l'autre. Pour l'instant le directeur n'a pas eu connaissance d'agents qui auraient déjà été contactés.

Les agents en présentiel dans les SIP a côté de chez eux son soumis au contingentement de 40 % de présentiel dans les bureaux et seront sollicités progressivement.

De la même manière la participation de la DNVSF aux réponses E-contact n'a pas encore été sollicitée par SRP.

La CGC fait remarquer qu'autant le taux de « décroché » (campagne téléphonique) est trop faible – de l'ordre de 30%-, autant les réponses à E-contact sont traitées dans les 24 heures et font donc preuve d'une excellente maîtrise.

Dans ce contexte l'aide de la DNVSF à la campagne ne sera peut-être entérinée par SRP.